



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 32

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la demande de M. Martel ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour cause de déménagement et de stationnement de véhicules.

ARRETE :

Article 1er : La circulation des véhicules sera perturbée (chaussée réduite) les 20 et 21 mai sur une partie de la Rue de Ceneuil (au N°23) pour cause de stationnement de véhicules de déménagement.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par M. Martel.
Les panneaux seront installés en amont afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 12 mai 2023.

Le Maire,

Jean-Benoît GIRODET

